

2.—Que les Zélateurs ou les Zélatrices du deuxième Degré s'efforcent d'attirer chacun de leurs Associés à entrer, au moins, dans une section de mois. Qu'il soit entendu qu'ils marqueront d'une petite croix, par exemple, sur le Calendrier du Billet-image, la date assignée à chacun pour sa communion mensuelle. Deux Chefs de Quinzaines pourraient s'entendre ainsi de manière à former une section de mois avec leurs deux Quinzaines. Si la Zélatrice ou le Zélateur est assez heureux pour trouver une section de semaine dans sa Quinzaine, qu'il marque à chacun son jour de semaine, par exemple: *Dimanche, lundi*, sur le Billet mensuel, à l'endroit intitulé "*Troisième Degré: Communion réparatrice.*"

Q.—Où trouve-t-on exprimée pour la première fois la pensée d'une distribution successive des jours de la semaine ou du mois pour honorer spécialement le Cœur de JÉSUS et réparer les outrages qu'il reçoit dans la sainte Eucharistie?

R.—Dans les deux écrits de la B. Marguerite-Marie, intitulés: *Demeures dans le Cœur de JÉSUS, pour chaque jour de la semaine.*—*Les diverses vies de Notre-Seigneur au Saint-Sacrement.*

Q.—Y a-t-il des indulgences spéciales accordées à cette pratique de la Communion réparatrice perpétuelle?

R.—Oui; les Associés qui adoptent la Communion réparatrice peuvent gagner les indulgences plénières suivantes: 1) toutes les fois que s'étant confessé, ils communient le jour du *mois* ou de la *semaine* qui leur est assigné; 2) le jour où ils se font inscrire dans les séries de semaine ou de mois; 3) le jour de chaque mois, désigné par les Directeurs locaux, où les Associés s'approchent ensemble de la sainte table en esprit de réparation; 4) à l'article de la mort aux conditions ordinaires; 5) au temps de Pâques, lorsque, après avoir rempli le devoir pascal, ils communient pour réparer la violation trop générale de ce devoir. Les trois premières de ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire.

Q.—Une même personne pourrait-elle appartenir à plusieurs sections à la fois et en gagner les indulgences?